



Fédération Syndicale Unitaire

SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.

site : www.snpespjj-fsu.org

Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61

Mèl : snepap@club-internet.fr

Site : www.snepap-fsu.fr

Paris, le 26 juin 2009

CAP Mobilité 2009 des Adjointes Techniques de l'Etat : suites...

La CAP des Adjointes Techniques de l'Etat s'est tenue le 17 juin dernier. Pour les agents de la PJJ, il s'agissait de la première CAP se déroulant dans le cadre de la gestion ministérielle des corps communs. Par ailleurs, cette CAP se déroulait dans un contexte particulièrement difficile pour les personnels de la PJJ, lié aux nombreuses fermetures de structures dues à l'application, à marche forcée, de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cette politique de fermeture de postes et de structures que le SNPES-PJJ et la FSU combattent fermement entraîne des redéploiements massifs de personnels et notamment d'Adjointes Techniques de l'Etat.

Notre organisation syndicale a, depuis longtemps, imposé que les personnels victimes de fermetures de structures, bénéficient d'une priorité régionale pour l'obtention d'un nouveau poste. C'est une règle transparente qui permet pour les agents redéployés de limiter les préjudices dus à une mutation forcée. Le Secrétariat Général et les autres organisations syndicales présentes au ministère ont refusé cette règle. C'est pourquoi, la direction de la PJJ avait négocié le fait que ces agents postulent, sous couvert d'un profil, pour leur permettre de bénéficier d'une certaine priorité.

Cette CAP s'est déroulée dans de très mauvaises conditions et des défaillances importantes de la part du représentant de la direction de la PJJ ont été notées.

Les représentants des personnels FSU ont dénoncé les conditions de préparation et de tenue de cette CAP qui a compromis leur travail de défense des droits des personnels. Ils n'ont jamais hésité et n'hésiteront pas plus demain à confronter l'administration à ses responsabilités sans « magouilles » ni concessions.

Comme ils l'ont toujours fait, au sein de la PJJ et maintenant au sein du ministère, ils continueront à défendre l'égalité de traitement de tous les personnels. Pour la FSU, celle-ci passe par le respect du barème des agents calculé sur l'ancienneté car c'est le critère le plus équitable. A titre d'exemple, ils combattent la priorité absolue liée au rapprochement de conjoint qui lèse gravement des collègues qui attendent depuis très longtemps une mutation et défendent pour les collègues voulant se rapprocher de leur conjoint une bonification du barème.

Les délégué(e)s FSU continueront la discussion avec les autres organisations syndicales et continueront à porter ces exigences au niveau de l'administration.

C'est en appliquant ces exigences d'égalité qui permettent de satisfaire chacun au lieu de donner la priorité à quelques uns, que la transparence sera la plus grande.

Les délégué(e)s FSU à la CAP des Adjointes Techniques de l'Etat